

MIROIR ROUTIER RÉGLEMENTAIRE ANTIGIVRE ANTIBUÉE ROND Référence : 00999



RESUME

Miroir rond convexe de circulation routière en inox poli spécial littoral et haute montagne. Vision à 90°, notre modèle est conforme à la réglementation pour pose sur voie publique en France. Notre miroir est garanti 10 ans et le système antigivre 6 ans. Le fonctionnement du dispositif antigivre est garanti jusqu'à -20 °C. Les fixations pour accroche sur poteau de 60 à 90 mm ou directement dans le mur sont incluses. Le miroir mesure 600 mm de diamètre. Le cadre de 900 x 900 mm est en PVC rigide expansé de 10 mm.

Les points forts :

- Inox poli
- Garanti 10 ans
- Fixations incluses
- Antivandalisme



DECLINAISONS

Modèle de miroir

Ø 600 mm - Distance : 12 m

DESCRIPTION

Description du miroir routier inox réglementaire

Cadre :

Anti-vandalisme, il est réalisé en PVC rigide expansé. Les rayures noires sont sérigraphiées en respect de l'arrêté du 21/09/1981.

Joint :

En PVC noir, armé d'agrafes métalliques, le miroir est parfaitement maintenu.

Fixation :

Incluse dans le prix et permet la pose sur tous les poteaux de 60 à 90 mm de section ou directement sur le mur. Fixations spéciales sur demande.

Robustesse :

Miroir avec réflecteurs en acier INOX POLI : garantie 10 ans spécial littoral et haute montagne, anti-vandalisme et inaltérable.

Le fonctionnement anti-givre :

Les avantages du miroir

- Pas d'électricité
- Sans intervention de génie civil
- Auto nettoyant
- Prêt à poser
- Incassable

Grâce à un dispositif situé à l'arrière du miroir en inox et maintenu par un dos en acier galvanisé le miroir restitue la chaleur stockée en journée pour éviter la formation de buée et de givre et ainsi garantir une vision toujours nette.

Le fonctionnement du dispositif antigivre est garanti jusqu'à -20° C.

Le dispositif antigivre est garanti 6 ans et le réflecteur en inox reste garanti 10 Ans.

Les utilisations du miroir :

- Intersections et carrefours dangereux en agglomération
- Sorties de garages, d'immeubles, de cours sur voie publique
- Sorties de pompiers, d'hôpitaux, d'écoles, etc.
- Sécurisation de la traversée de piétons sur les passages protégés

Équipez également vos sorties de parking et voies privées avec nos [miroirs sortie garage](#).

Aller plus loin avec le miroir réglementaire antigivre rond

"L'arrêté du 21 septembre 1981" :

Quand un miroir est implanté sur la voie publique, il doit être conforme à cet arrêté.

L'arrêté relatif à l'approbation de modification de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière dit que :

"L'emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération. En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n'être utilisé que si les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité, ne peuvent être réalisés.

Il peut alors être utilisé, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- Mise en place d'un régime de priorité, avec obligation d'arrêt STOP sur la branche du carrefour où les

conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir

- Distance entre la ligne d'arrêt et le miroir doit être inférieure à 15 mètres
- Trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité
- Limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 60 km/h
- Implantation à plus de 2,30 mètres de hauteur

Les miroirs doivent être inclus sur un fond :

- Carré, s'il s'agit d'un miroir rond, le côté du carré a une longueur égale à une fois et demie le diamètre du miroir
- Rectangulaire ou carré s'il s'agit d'un miroir rectangulaire (ou carré), les côtés du fond ont une longueur égale à une fois et demie celle du miroir
- Le fond ainsi défini doit être rayé noir et blanc, chaque raie mesurant 5 cm de largeur".

Découvrez aussi nos autres modèles : le [miroir antigivre réglementaire rectangle](#) et le [miroir antigivre encadré](#).

Caractéristiques du miroir réglementaire Antigivre

Matériau miroir : inox poli

Matériau cadre : PVC

Garantie : 10 ans pour le miroir et 6 ans pour le système antigivre

Distance maximum de l'observateur au miroir : 12 m

Miroir Ø 600 mm :

- Dimensions du miroir: Ø 600 mm
- Dimensions du cadre: 900 x 900 mm
- Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 12 mètres

Fixations : Incluses dans le prix et permettent la pose sur tous les poteaux de 60 à 90 mm de section ou directement sur le mur. Fixations spéciales sur demande.

Retrouvez notre sélection de [miroirs hémisphériques](#), idéales pour équiper vos sites industriels et logistiques.